

COMMISSION FEMININE

Réunion du jeudi 21 mai 2026
Consultation électronique
Procès-verbal n° 08

Présidente Mme GRAVELEAU Stéphanie
Présents Mmes BERGER Marion, BOURCIER Sandrine, LASMIER Claire, PADELEC Charlotte, MM. BEGAY Guillaume, BERTAUD Jacky CHAUDELET Antoine (visio), M DAUBA Olivier, FELIX Tony, LEPROUST Vincent, QUARESMA Stéphane.

ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS - RAPPEL

Obligations pour l'accession en R2F

Pour pouvoir accéder en Régional 2 Féminine, les obligations en fin de saison sont :

- ✓ Avoir déclaré une EFF et compter parmi ses effectifs licenciés, **au minimum 8 pratiquantes correspondant aux catégories U6F à U13F** (foot animation féminin).
- ✓ Organiser 1 journée découverte et utiliser des outils de communication
- ✓ Organiser une séance d'entraînement hebdomadaire EFF
- ✓ Participer aux différents plateaux EFF organisés

Au 30 avril 2026, les clubs des équipes de D1Frépondent aux obligations mentionnées ci-dessus à l'exception de :

- **Thouars Foot 79** n'a que 5 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **Gatinaise** n'a aucune licenciée en catégories U6F à U13F.
- **St Romans Les Melles** n'a aucune licenciée en catégories U6F à U13F et est forfait général

Sanction : l'équipe en position d'accession en fin de saison ne répondant pas à ces obligations **ne pourra accéder** et sera maintenue en Départemental 1.

Considérant le règlement susvisé ;

Considérant le classement de Départemental Féminin ;

Considérant que le club de Gatinaise ne compte aucune licenciée des catégories U6F à U13F et ne satisfait donc pas aux obligations réglementaires liées à son équipe ;

Par conséquent, l'équipe de Gatinaise ne pourra pas accéder à la division supérieure à l'issue de la saison et sera maintenue en D1.

Considérant que le club de Niort Saint-Florent, classé en deuxième position, répond aux obligations réglementaires dont le nombre de licenciées requis, à savoir 42 joueuses dans les catégories U6F à U13F.

Par conséquent, l'équipe de Niort Saint-Florent pourra accéder en R2F.

FÉMININE DEPARTEMENTAL 1

FORFAIT

Match n° 54428677 : Moncoutant (1) – Montmorillon (2) du 26/04/26

2^{ème} forfait de l'équipe de Montmorillon (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Montmorillon

Match n° 54428683 : Avenir 79/Venise Verte (1) – Ligugé (1) du 17/05/26

2^{ème} forfait de l'équipe d' Avenir 79/ Venise Verte (1) (sans déplacement de l'équipe de Ligugé (1))

Amende de 35€ au club d'Avenir 79

FÉMININE BRASSAGE

FORFAIT

Match n° 55357758 : Cerizay Co (1) - Naintré (1) en Brassage poule A du 26/04/26

2^{ème} forfait de l'équipe de Naintré (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Naintré

Match n° 55357763 : Boisme Clesse (1) - Naintré (1) en Brassage poule A du 17/05/26

3^{ème} forfait de l'équipe de Naintré (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Naintré

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Naintré (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

COUPE DU POITOU

COUPE DU POITOU FEMININE A 11 - 1/2

Dimanche 24 mai 2026

A	Montmorillon 2	D1F	Neuville 1	D2F
B	Ligugé 1	D1F	Niort St Florent 1	D1F

6/06/2026 : Finale

CHAMPIONNAT U15F

FORFAIT

Match n° 55374290 : Poitiers 3 Cités (1) – Boutonnais (1) en poule A (haute) du 09/05/26

2^{ème} forfait de l'équipe de Boutonnais (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Boutonnais

Match n° 55377391 : Poitiers Stade (2) – Cap Aunis/LaBaie (1) en poule B (basse) du 25/04/26

2^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers Stade (2) (sans déplacement de l'équipe de Cap Aunis/La Baie (1))

Amende de 13€ au club de Poitiers Stade

Match n° 55377393 : Cap Aunis/La Baie (1) – Neuville (1) en poule B (basse) du 09/05/26

1^{er} forfait de l'équipe de Neuville (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Neuville

Match n°55374294: Gj VVM Chauvigny (1) – Niort St Florent (1) en poule A du 16/05/26

1^{er} forfait de l'équipe de Gj VVM Chauvigny (1) (sans déplacement de l'équipe de Niort St Florent (1))

Amende de 13€ au Gj VVM Chauvigny

Les frais de déplacement de l'arbitre de la rencontre Mme Goncalves Leane (21€41) et de son observateur M.

Germanaud Laurent (30€), seront à la charge du Gj VVM Chauvigny. Ces derniers n'ayant pas été prévenu s'est déplacés.

CHAMPIONNAT U13F

FORFAIT

Match n° 55388337 : La Chapelle Bâton (1) – Parthenay Viennay (1) en poule A du 09/05/26

2^{ème} forfait de l'équipe de Parthenay Viennay (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Parthenay Viennay

Match n° 55385812 : Gj Sud Haut Poitou (1) – Gj St Varadaise (1) en poule B du 9/05/26

1^{er} forfait de l'équipe de Gj St Varadaise (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au Gj St Varadaise

Match n° 55385810 : Gj St Varadaise (1) – Poitiers Stade (1) en poule B du 16/05/26

2^{ème} forfait de l'équipe de Gj St Varadaise (1) (sans déplacement de l'équipe de Poitiers Stade (1))

Amende de 13€ au club de Gj St Varadaise

Match n° 55388324 : La Chapelle Baton (2) – Ligugé (1) en poule D du 09/05/26

1^{er} forfait de l'équipe de Ligugé (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Ligugé

FESTIFOOT

Très beau parcours de l'équipe du Stade Poitevin, qui termine, pour la 2^{ème} année consécutive, 2^{ème} des finales régionales, derrière les Girondines de Bordeaux. Félicitations aux joueuses et au staff.

INFORMATIONS AUX CLUBS

➤ **Dates à retenir :**

- Samedi 30 mai 2026 : JND à St Georges Les Baillargeaux
- Samedi 6 juin 2026 : réunion des clubs féminins et des finales de la Coupe du Poitou à 11 et 8 (à Saint-Maixent-l'Ecole
- Samedi 13 juin 2026 : finale du Trophée Ginette Baraudon à Nieul l'Espoir

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

La présidente, Stéphanie GRAVELEAU.